

Berrien : un projet éolien réveille la colère de riverains

En sommeil depuis 2021, le collectif de Berrien Arrée résistance rurale reprend du service pour s'opposer à un nouveau projet d'implantation d'éoliennes sur les crêtes des monts d'Arrée.



Le collectif Arrée résistance rurale, qui s'était déjà illustré lors de l'opposition au précédent projet éolien de Berrien, a décidé de se remobiliser pour faire avorter ce nouveau projet. Photo J.-N. P.



Jean-Noël Potin

● Tel le Phénix, voici que le projet éolien de Berrien refait aujourd'hui surface, après avoir été abandonné il y a seulement trois ans. À l'époque, la polémique avait surgi en amont des élections municipales de 2020. Le projet éolien annoncé en 2019 sur un périmètre compris entre les hameaux de Quinoualc'h et Kermaria était alors un projet citoyen porté par la mairie, qui estimait qu'un projet citoyen était préférable à un parc industriel privé. « L'équipe municipale avait été sanctionnée à l'époque pour ce choix », reconnaît Hubert Le Lann, l'actuel maire de Berrien. Depuis, il ne se passe pas une année sans que l'édile ne reçoive la visite de cinq ou six développeurs éoliens.

Un projet privé

Aujourd'hui, c'est un projet d'initiative privée qui vient réactiver les colères de la campagne berriennaise. Le collectif Arrée résistance rurale, qui était en sommeil a repris du service pour s'opposer à l'implantation d'un champ d'éoliennes sur les crêtes.

Réunis mercredi matin, plusieurs membres du groupe laissaient échapper leur aigreur, alors que le nouveau projet semble reprendre, pour l'essentiel, les bases du précédent.

Une équipe de l'agence Tact, missionnée par le porteur de projet, la société WKN France (basée à Nantes), filiale du groupe allemand éponyme, a récemment lancé une campagne de porte-à-porte pour sonder les riverains. Dans le questionnaire remis aux habitants, il est dit que « WKN a informé l'équipe municipale qu'elle souhaitait rencontrer les habitants les plus proches de la zone d'étude avant de solliciter l'avis du conseil municipal pour engager les études ».

« Seulement trois élus ont été avisés, et je suis le seul à avoir donné mon aval à cette consultation, admet Hubert Le Lann. J'ai trouvé ça honnête qu'ils consultent avant de se lancer ».

Des nuisances pointées du doigt

Si le collectif ne disconvient pas du fait que le périmètre concerné par l'implantation des éoliennes se situe à plus de 500 m des premières habitations, comme le prescrit la législa-

tion, il avance d'autres arguments : les nuisances sonores et visuelles au cœur d'un site préservé du Parc d'Armorique, les conséquences environnementales pour les grands rapaces et les chauves-souris, la perte de valeur immobilière. Les riverains pointent aussi l'impact sur le tourisme. Sophie Steer, ressortissante britannique, témoigne de l'inquiétude que le projet suscite chez plusieurs de ses compatriotes, hébergeurs touristiques installés à Berrien.

Pétition à venir

De son côté, WKN, par l'entremise du chef de projet, Thomas Texier, souligne n'avoir pas communiqué jusqu'ici « parce qu'il n'y a pas grand-chose de concret, vu qu'aucune étude n'a été lancée, explique-t-il. Nous nous donnons un an pour identifier les enjeux. Dans un premier temps, on prend la température. On n'a pas l'habitude de travailler contre le territoire et si le projet rencontre des hostilités, il sera compliqué d'aller de l'avant. » « On ne lâchera rien ! », avance, pour sa part, Sylvie Manzoni, du collectif, qui annonce d'ores et déjà le lancement d'une pétition et d'autres actions à suivre.

Éoliennes de Melgven : la société va se pourvoir en cassation

Olivier Desveaux

● « Pour notre société, cette décision de justice est très inattendue. C'est une véritable surprise et nous allons nous pourvoir en cassation. » Lénaïg Candalh, la responsable communication d'Energiequelle (ex-P & T Technologie), a annoncé, mercredi, l'intention de l'entreprise spécialisée dans l'énergie éolienne et photovoltaïque, de contre-attaquer, après la décision de justice rendue le 12 mars dernier concernant les éoliennes de Melgven, près de Concarneau.

Ce jour-là, la cour d'appel de Rennes avait condamné la société FP Lux Wind Melgven (rattachée à Energiequelle) à indemniser treize riverains habitant à proximité des trois

éoliennes de Kergleuziou. Un arrêt qui mettait en cause des nuisances et une perte de valeur vénale de leur bien immobilier, avec, à la clé, des indemnités pour un montant total de 633 400 €, portés à 722 478 € avec le remboursement des frais d'expertise et de justice.

« Cette décision est inédite »

L'entreprise rappelle que ces trois éoliennes, hautes de 118 m et d'une puissance de 2 MW chacune, sont en service depuis huit ans. « Elles ont bénéficié de toutes les autorisations, en application des règles et font l'objet de contrôle ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) », précise Lénaïg Candalh. Elle indique, en outre, que sur la trentaine de parcs solaires et

photovoltaïques portés en France par cette société, basée en Ille-et-Vilaine, « cette décision est inédite et contredit toute la jurisprudence ». À l'annonce de cet arrêt, la Fédération Environnement durable (qui revendique regrouper 1 700 associations et fédérations), avait qualifié ce jugement « d'une importance capitale dans le litige opposant un promoteur éolien à des riverains affectés par ces machines », pouvant même « avoir des répercussions majeures sur l'ensemble de l'industrie éolienne ».

Pour rappel, en décembre dernier, c'est le parc éolien de Plouvien, dans le Nord-Finistère, qui avait été mis à mal par le Conseil d'État, cette fois pour une question de permis de construire.